

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 486

5 mars 2009

SOMMAIRE

Anine	23309	GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l.	23282
Arroyo S.A.	23328	GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l.	23284
Assurances-Services S.A.	23288	GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ...	23286
Atoll Portfolio	23311	Groupe Textile International S.A.	23288
Atum S.A.	23307	GUNCO S.à r.l.	23288
Audex Sàrl	23328	Hejosuma Invest S.A.	23322
Bateka S.A.	23310	Hitex S.A.	23324
B.B. Invest	23312	Investors Office Holding S.à r.l.	23310
BESIA (Soparfi s.à r.l.)	23310	Jan-Haus S.A.	23306
Besi Investment S.A.	23304	Knighthead Capital Investments S. à r.l.	23316
Bio Keimling S.à.r.l.	23304	23316
Breiteck SA	23311	LBP Luxco GP 5-South S.à r.l.	23307
Carpe Diem International S.A.	23313	Lux-World Fund Advisory S.A. Holding ..	23306
Catlyse International S.à r.l.	23325	New Europe Directories S.à r.l.	23306
Digilux S.A.	23326	Northern & Shell Luxembourg Finance S. à	23294
DMD Trading S.A.	23326	r.l.	23294
DMG. Com S.A.	23326	Orsa 2006 S.A.	23307
Encore Plus Properties II S.à.r.l.	23312	Patina S.A.	23323
Ersa S.à.r.l.	23323	Promanté S.A.	23324
Fininvestal S.A.	23328	Ronelle Holding S.A.	23311
Finpa S.A.	23315	Snackpol s.à r.l.	23304
Fintertrade S.A.	23324	Solal Holding S.A.	23327
Gomar S.A.	23323	Sopafin	23309

GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.798.

—
In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 124.801.

Here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.798, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 7, 2007, n° 800.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to approve the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category B Manager as of September 1 2008 and decides to give him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect .

VI. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1b, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que :

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.798, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2007, n°800.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} septembre et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit :

Gérants catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation : LAC/2009/1361. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023073/211/108.

(090027079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.796.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 124.801.

Here represented by Mr. Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.796, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 7, 2007, n° 800.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to approve the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category B Manager as of September 1 2008 and decides to give him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect .

VI. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1b, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.796, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2007, n°800.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} septembre et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (États Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1365. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023075/211/108.

(090027066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 124.801.

Here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *in varetur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.785, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 5, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated May 7, 2007, n° 800.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to approve the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category B Manager as of September 1 2008 and decides to give him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1b, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.785, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2007, n°800.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} septembre et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023078/211/108.

(090027034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Assurances-Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.654.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ASSURANCES-SERVICES SA., dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13 rue Bertholet, a été dénoncé en date du 18 décembre 2003.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Camille WISNIEWSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Camille WISNIEWSKI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023264/8624/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05409. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Groupe Textile International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.442.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GROUPE TEXTILE INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg 310 route de Longwy, a été dénoncé en date du 7 octobre 2002.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Camille WISNIEWSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Camille WISNIEWSKI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023265/8624/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05410. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.672.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Gunco B.V.", a company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Pittsburchstraat 1, Rotterdam 3047 BL, The Netherlands, registered with the trade and companies register of Rotterdam (Kvk) under number 24083966,

here represented by Mr François-Xavier LANES, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Almere (The Netherlands), on 9th January 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the sale, renting, leasing, maintenance and repair of earth moving and construction machines as well as as any complementary services relating thereto.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of "GUNCO S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by one (1) or several managers, who need not to be partners. In case of several managers, the board of managers shall be composed of managers of category A and B.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one (1) manager of category A together with one (1) manager of category B, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The sole manager or in case of several managers, the board of managers, may decide to distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their

powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Gunco B.V.", above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Decisions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 26, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg.
2. Is appointed as manager of category A of the Company for an unlimited period:
 - Mr Paul Van Berendonck, born on 22 December 1951 in Merksem (Belgium) and residing at Hoeveweg 9/2R, 2960 Brecht (Belgium).
3. Are appointed as managers of category B of the Company for an unlimited period:
 - "Pon Equipment and Power Systems B.V.", a company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Rondebeltweg 41, 1329 BP Almere (The Netherlands), registered with the trade and companies register of Rotterdam (Kvk) under number 32100834.
 - Mr Sydney Gircourt, born on 27 January 1970 in Thionville (France) and residing at 7 rue Saint Paul, 57320 Bouzonville (France).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Gunco B.V.", une société existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Pittsburghstraat 1, Rotterdam 3047 BL, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Rotterdam (Kvk) sous le numéro 24089366, ici représentée par Monsieur François-Xavier LANES, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Almere (Pays-Bas), le 9 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la vente, la location, le crédit-bail, l'entretien et la réparation d'engins de terrassement et de construction ainsi que tous services y afférant.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "GUNCO S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé de gérants de catégorie A et B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de distribuer des dividendes intermédiaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par "Gunco B.V.", préqualifiée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2009.

23294

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg.
2. Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Paul Van Berendonck, né le 22 décembre 1951 à Merksem, (Belgique) et demeurant à Hoeveweg 9/2R, 2960 Brecht (Belgique).
3. Sont nommés gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
 - "Pon Equipment and Power Systems B.V.", une société existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 41 Rondebeltweg, 1329 BP, Almere (Pays-Bas), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Rotterdam (Kvk) sous le numéro 32100834.
 - Monsieur Sydney Gircourt, né le 27 janvier 1970 à Thionville (France), demeurant au 7, rue Saint Paul, 57320 Bouzonville (France).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. X. LANES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2009. Relation: EAC/2009/1521. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009023097/239/301.

(090026526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Northern & Shell Group Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at the Northern & Shell Building, number 10 Lower Thames Street, London EC3R 6EN, United Kingdom.

The founder is here duly represented by here duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,

by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on com-

mercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l..

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at TWO HUNDRED THOUSAND POUND STERLING (GBP 200,000.-), represented by TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) shares with a par value of ONE POUND STERLING (GBP 1.-) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. No manager contracts in his function any personal obligation or liability concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. Attendance at the meeting shall be deemed to constitute waiver.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of two managers, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

The managers may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereat.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers and a copy of such minutes shall be delivered to any manager absent from a meeting of the managers as soon as reasonably practicable following such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, by the majority shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be (a) shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders by the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders by the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Northern & Shell Group Ltd, named above, subscribes to all the TWO HUNDRED THOUSAND (200,000.-) shares of the Company at their nominal value of ONE POUND STERLING (GBP 1.-) each, for an amount of TWO HUNDRED THOUSAND POUND STERLING (GBP 200,000.-), fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand two hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Robert Sanderson, Financial Director, born on 4 June 1960 in Preston, United Kingdom, residing at 35 Park Lane, Broxbourne, Hertfordshire EN10 7NG, United Kingdom;
- Marga Springintveld, born on 14 November 1967 in Aalsmeer, The Netherlands, having her professional address at 17, boulevard Prince Henri - 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Paul de Haan, born on 20 June 1971, in Alkmaar, The Netherlands, having his professional address at 17, boulevard Prince Henri - 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article eleven of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of one manager.

2) The Company shall have its registered office at 17, boulevard Prince Henri, 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Northern & Shell Group Ltd, une société constituée selon le droit anglais, ayant son siège social sis au Northern & Shell Building, 10 Lower Thames Street, London EC3R 6EN, Royaume-Uni.

Le fondateur est ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Northern & Shell Luxembourg Finance S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré au sein du territoire de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ou de l'associé unique ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (GBP 200.000,-), représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) parts sociales d'une valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle ou responsabilité quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Tout gérant assistant au conseil de gérance sera réputé avoir renoncé à sa convocation.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-duché de Luxembourg et requerront au minimum la présence de deux gérants, présents en personne ou représentés, ce qui est constitutif du quorum.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres au même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants et une copie de ce procès-verbal sera transmise à tout gérant absent lors d'une réunion du conseil de gérance dès que cela sera raisonnablement possible suite à cette réunion.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas au moins une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier

exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - Apports

Toutes les DEUX CENT MILLE (200.000) parts ont été souscrites à leur valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-), pour un montant total de DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (GBP 200.000,-), par Northern & Shell Group Ltd, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents euros.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Robert Sanderson, Directeur Financier, né le 4 juin 1960 à Preston, Royaume-Uni, demeurant au 35, Park Lane, Broxbourne, Hertfordshire EN10 7 NG, Royaume-Uni;

- Marga Springintveld, née le 14 novembre 1967 à Aalsmeer, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 17 boulevard Prince Henri, 5^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Paul de Haan, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 17 boulevard Prince Henri, 5^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 17 boulevard Prince Henri, 5^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 février 2009. Relation: LAC/2009/5050. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023100/242/497.

(090026496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Snackpol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 123.964.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

Sont présents,

- Monsieur GACEM Hichem, né le 26 octobre 1972 en Tunisie, demeurant à L-4761 Pétange, 1b, route de Luxembourg, (ancien associé de la s.à.r.l. SNACKPOL)

- Monsieur MTIMET Walid, né le 6 septembre 1984 Paris, demeurant à F-75010 Paris, 3, rue de l'Hôtel de ville, (nouvel associé de la s.à.r.l. SNACKPOL)

Ordre du jour:

- Démission du gérant actuellement en fonction

- Nomination du nouveau gérant

- Transfert du siège social de la société

L'assemblée après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

- démission de Monsieur GACEM Hichem, né le 26 octobre 1972 en Tunisie, demeurant à L-4761 Pétange, 1b, route de Luxembourg, de sa fonction de gérant de la société SNACKPOL.

- nomination au poste de gérant pour une durée illimitée de Monsieur MTIMET Walid, né le 6 septembre 1984 à Paris, demeurant à F-75010 Paris, 3, rue de l'Hôtel de Ville.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société initialement fixé: 34a, route de Luxembourg, L-4760 Pétange (ancienne adresse) à 8, place du Marché, L-4756 Pétange (nouvelle adresse).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2008.

GACEM H. / MTIMET W.

Référence de publication: 2009023069/7401/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04039. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Besi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.958.

—
La soussignée, TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: BESI INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 73.958.

Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022977/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08689A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Bio Keimling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 98.285.

—
Im Jahre zweitausendneun,

Den dritten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Herr Velimir PERUSKO, Kaufmann, geboren in Pula (Kroatien) am 20. August 1963, wohnhaft in D-54316 Franzenheim, 1, Triererstrasse,

2) Frau Munevera HAJRULAHOVIC, Kauffrau, geboren in Zavidovici (Bosnien-Herzegowina) am 06. Juli 1966, wohnhaft in L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Velimir PERUSKO und Munevera HAJRULAHOVIC sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BIO KEIMLING S.à r.l." mit Sitz in L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.285, (Identitätsnummer 20032424466),

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den in Niederanven amtierenden Notar Paul BETTINGEN, am 24. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 175 vom 12. Februar 2004,

zuletzt abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 10. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1988 vom 14. September 2007.

Der Komparent Velimir PERUSKO erklärt alleiniger Eigentümer von dreissig (30) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft "BIO KEIMLING S.à r.l." zu sein, die Komparentin Munevera HAJRULAHOVIC erklärt ebenfalls alleinige Eigentümerin von siebenzig (70) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft "BIO KEIMLING S.à r.l." zu sein.

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Herr Velimir PERUSKO, vorbenannt, tritt durch Gegenwärtiges ab unter der gesetzlichen Gewähr an Dame Munevera HAJRULAHOVIC, vorgeannt, die dies annimmt, dreissig (30) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Velimir PERUSKO, an der vorgeannten Gesellschaft "BIO KEIMLING S.à r.l.", zum Preis von dreitausendsiebenhundertfünfzig Euro (3.750,- €), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Zessionarin in bar erhalten zu haben, weshalb der Zedent der Zessionarin hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Die Zessionarin Dame Munevera HAJRULAHOVIC, vorbenannt, wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Infolge der vorgeannten Anteilsabtretung ist Dame Munevera HAJRULAHOVIC die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BIO KEIMLING S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretung erklärt die alleinige Gesellschafterin Munevera HAJRULAHOVIC, vorgeannt, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BIO KEIMLING S.à r.l." wie folgt abzuändern:

" **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro eingeteilt.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.

Alle Gesellschaftsanteile gehören der alleinigen Gesellschafterin Munevera HAJRULAHOVIC, Kauffrau, wohnhaft in L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung erklärt die Demission von Herrn Velimir PERUSKO, vorgeannt als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BIO KEIMLING S.à r.l.", in der Branche An- und Verkauf von biologischen Nahrungsprodukten und Haushaltsartikeln, mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihm Entlast.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestätigt Dame Munevera HAJRULAHOVIC, vorgeannt, auf unbestimmte Zeit als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BIO KEIMLING S.à r.l."

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin Dame Munevera HAJRULAHOVIC verpflichtet.

Fünfter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft "BIO KEIMLING S.à r.l." ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch die Geschäftsführerin Dame Munevera HAJRULAHOVIC, vorgeannt.

Die Geschäftsführerin erklärt desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung durch Gerichtsvollzieher der Gesellschaft zustellen zu lassen.

23306

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. PERUSKO, M. HAJRULAHOVIC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 février 2009. Relation : GRE/2009/465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 09. Februar 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009023062/213/74.

(090026348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Jan-Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 110.466.

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat au 23, boulevard Charles Marx, 2130 Luxembourg.

Les administrateurs Axel Rust, Vincent Villem et Confide informent la société que pour les trois la nouvelle adresse est 23, boulevard Charles Marx, 2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Jan-Haus S.A.

Axel RUST

Référence de publication: 2009023064/1333/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

New Europe Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Vincent Bouffieux

Gérant

Référence de publication: 2009022955/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02584. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.535.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009022954/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01936. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Orsa 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.513.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2008 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009, LAC/2009/744.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle Baden

Notaire

Référence de publication: 2009023083/7241/20.

(090023980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Atum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.788.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2008 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009, LAC/2009/743.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle Baden

Notaire

Référence de publication: 2009023084/7241/20.

(090024051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

LBP Luxco GP 5-South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.515.

—
In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 120.194.

Here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "LBP Luxco GP5-South S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.515, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n°.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBP Lion Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1b, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.194,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBP Luxco GP5-South S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.515, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n°374.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1348. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023082/211/81.

(090026980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sopafin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.360.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008, LAC/2008/51052.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq (5) ans au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle Baden

Notaire

Référence de publication: 2009023086/7241/20.

(090024054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Anine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.196.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 28 janvier 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 JAN. 2009.

Pour ANINE

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009023233/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

BESIA (Soparfi s.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 71.212.

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social mis à disposition de la société Besia (Soparfi) S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009023282/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Bateka S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.356.

La Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société Anonyme BATEKA S.A. Luxembourg, le 10 février 2009. Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2009023259/8516/10.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Investors Office Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.946.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 5 janvier 2009

Les associés

approuvent le rapport du commissaire à la liquidation au 5 janvier 2009

prononcent la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister,

décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 5 janvier 2009 auprès de CB Richard Ellis Investors S.à r.l., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.
Investors Office Holding S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009023271/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02685. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Ronelle Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.366.

Société constituée le 18.12.2001 pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, publié au Mémorial C N° 611 du 19.04.2002.

Messieurs Alexis DE BERNARDI, Lorenzo GIANELLO et Mohammed KARA, administrateurs, ainsi que Monsieur Jean-Marc HEITZ, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société RONELLE HOLDING S.A. établi au 17, rue Beaumont L - 1219 LUXEMBOURG, a été dénoncé le 10.02.2009.

Luxembourg, le 10.02.2009.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023273/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04218. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 4 octobre 2007 a décidé de transférer le siège social de la Société au 1, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec effet au 23 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Atoll Portfolio

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023297/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03524. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Breiteck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.238.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour BREITECK S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009023285/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

B.B. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.849.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, se trouve également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et est à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour B.B. INVEST

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009023284/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Suite au changement de la dénomination de l'associé unique la société AVIVA FUND SERVICES en AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG suivant acte notarié du 29 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2556 du 18 octobre 2008;

l'associé unique de Encore Plus Properties II S.à r.l. est à modifier comme suit:

AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg B 25.708).

Pour Encore Plus Properties II S.à r.l.

Suit signature

POUR AVIS CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009023115/220/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Carpe Diem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.613.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Mangiacane Investments S. à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CARPE DIEM INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

La société à responsabilité limitée Mangiacane Investments S. à r.l., prédésignée, cent actions 100.

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Edwin Richard de Pijper, né à Piershil (Pays-Bas), le 6 juin 1969, demeurant à NL-4241 XH Arkel, Stationsweg, 1, Pays-Bas.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2008/3285. Reçu EUR 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023581/242/135.

(090024476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Finpa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.574.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FINPA S.A. dont le siège social à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier a été dénoncé en date du 2 janvier 2007. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

Me Séverine HAMM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023269/8624/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05397. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Knighthead Capital Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.660.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Knighthead Master Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234, Grand Cayman, KY1 -1108, Cayman Islands and registered in the Cayman Islands under number OG-24604.

hereby represented by Mrs Carla ALVES SILVA and/or Mrs Roberta SANTORO, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further acquire by purchase and transfer by sale or exchange any bonds, debentures, warrants, loans, notes, debt and equity securities and other securities or financial assets of any kinds and contracts thereon related thereto, provided that any debt asset so acquired shall be fully drawn down at the time of the acquisition.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Knighthead Capital Investments S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the class A Manager) and one (1) class B manager (the class B Manager), who need not be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason

of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The twelve thousand and five hundred (12.500) shares have been subscribed by Knighthead Master Fund, L.P., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Ara COHEN, born in Mexico City, Mexico on 12th April 1970, residing in 7, Beverly road, Purchase, NY 10577;
- Thomas WAGNER, born in Dallas, Texas, USA on 13th July 1969, residing in 15 Central Park West, Apartment 4D, New York, NY 10023;

Class B Managers:

- Frédéric GARDEUR, born in Messancy, Belgium on 11th July 1972, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Benoit CHAPPELLIER, born in Messancy, Belgium on 25th March 1965, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Knighthead Master Fund, L.P., ayant son siège social au c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234, Grand Cayman, KY1 -1108, Cayman Islands, ici représentée par Madame Carla ALVES SILVA, et/ou Madame Roberta SANTORO, ayant leur adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra en outre acquérir par voie d'achat, et transférer par voie de vente ou échange toutes obligations, reconnaissances de dettes, warrants, prêts, notes, créances et titres de capital et autres instruments financiers ou avoirs financiers de tous genres et contrats s'y rapportant, à condition que les créances ainsi acquises soient entièrement tirées à la date de l'acquisition.

La société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations, notes et titres de créances.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Knighthead Capital Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B) qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 13. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Knighthed Master Fund, L.P., prénommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

23322

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. Les personnes physiques suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants Classe A:

- Ara COHEN, né à Mexico City, Mexico le 12 avril 1970, demeurant à 7, Beverly road, Purchase, NY 10577;
- Thomas WAGNER, né à Dallas, Texas, USA le 13 juillet 1969, demeurant à 15 Central Park West, Apartment 4D, New York, NY 10023;

Gérants Classe B:

- Frédéric GARDEUR, né à Messancy, Belgique, le 11 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Benoit CHAPPELLIER, né à Messancy, Belgique, le 25 mars 1965, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SANTORO - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. LAC/2008/3934. Reçu EUR 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023085/242/341.

(090026359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Hejosuma Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.404.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HEJOSUMA INVEST S.A. dont le siège social à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier a été dénoncé en date du 12 février 2007. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

Me Séverine HAMM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023267/8624/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05394. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Gomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.972.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2008 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009, LAC/2009/742.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle Baden

Notaire

Référence de publication: 2009023081/7241/20.

(090023949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Ersa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 35.707.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2009

L'associé unique de la société à responsabilité limitée ERSA SARL, susvisée, a pris, en date du 26 janvier 2009, la décision suivante:

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

7, rue Renert, L-2422 Luxembourg.

Luxembourg, le 26.01.2009.

L'associé unique

Signature

Référence de publication: 2009023283/9323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 27 janvier 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour PATINA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009023287/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Hitex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.507.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme HITEX S.A., dont le siège social à L-1529 Luxembourg, 32 rue Raoul Follereau, a été dénoncé en date du 10 mars 1998.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Camille WISNIEWSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Camille WISNIEWSKI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023266/8624/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05412. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Fintertrade S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.773.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FINTERTRADE SA, dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6 place de Nancy a été dénoncé en date du 18 mars 2005. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

Me Séverine HAMM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023268/8624/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05396. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Promanté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53/A17, Gruuss-strooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.678.

—
L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROMANTE S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-9956 Hachiville, Maison 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 139.678, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1758 du 16 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Guido Steegmans, employé privé, demeurant à Marnach,

qui désigne comme secrétaire Madame Elvira Boumans, employée privée, demeurant à Beringen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'adresse du siège social de la Société à L-9991 Weiswampach, Gruusstrooss 53/A17, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. Modification de l'année sociale de la Société.

3. Modifications subséquente du premier alinéa de l'article 2 et de l'article 12 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'adresse du siège social de la Société de L-9956 Hachiville, Maison 7 à L-9991 Weiswampach, Gruusstrooss 53/A17, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société sera modifié à partir du 1^{er} janvier 2009 pour avoir la teneur suivante: "Le siège social est établi à Weiswampach."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la Société qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'année sociale en cours ayant commencée le 1^{er} juillet 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Par conséquent l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour de la même année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guido Steegmans, Elvira Boumans, Marina Muller et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. LAC/2009/747. Reçu 12,- € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009023321/7241/57.

(090026732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.439.

Die Gesellschaft G.T. Fiduciaires S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg kündigt mit sofortiger Wirkung den Sitz der Gesellschaft Catlyse International S.à r.l.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxemburg

Unterschrift

Référence de publication: 2009023281/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Digilux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.103.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DIGILUX S.A., dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 35 Val Fleuri, a été dénoncé en date du 26 mai 1998.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Camille WISNIEWSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Camille WISNIEWSKI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023263/8624/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05408. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

DMG. Com S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.681.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DMG. Com SA, dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er} a été dénoncé en date du 12 juillet 2001. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme

Me Séverine HAMM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009023270/8624/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05399. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

DMD Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.519.

—
L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DMD TRADING S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.519, constituée suivant

acte reçu le 25 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 329 du 9 juillet 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 5.500 (cinq mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 68.500,- pour l'amener de son montant actuel de EUR 137.000,- à EUR 68.500,-, par remboursement aux actionnaires et par annulation de 2.750 actions remboursées.

2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 68.500,- (soixante-huit mille cinq cents Euros), pour le ramener de son montant actuel de 137.000,- (cent trente-sept mille Euros) à EUR 68.500,- (soixante-huit mille cinq cents Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par annulation de 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 68.500,- (soixante-huit mille cinq cents Euros), représenté par 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,78 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-huit cents) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/435. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023080/211/55.

(090026994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Solal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.826.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009023302/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05451. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Fininvestal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.738.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FININVESTAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023304/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03781. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Arroyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 79.956.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARROYO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023305/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03778. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Audex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 64.276.

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat au 23, boulevard Charles Marx, 2130 Luxembourg.

L'associé Richard Gordon informe la société que sa nouvelle adresse est 3, am Duerf, 9841 Wahlhausen.

L'associé Vincent Villem informe la société que sa nouvelle adresse est 23, boulevard Charles Marx, 2130 Luxembourg.

Le gérant Richard Gordon informe la société que sa nouvelle adresse est 3, am Duerf, 9841 Wahlhausen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Audex Sàrl

Tom Richard Gordon

Référence de publication: 2009023068/1333/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.
